Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Exploitation TRUPIN Nicolas sur la commune principale de l'AIOT 80 Rue Banc Bart 62730 Les Attaques.

La référence de votre dossier est A-4-WO6U95O1M et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/03/2024 à 11h00 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur: La DDETSPP ou la DAAF

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

Personne morale

N° SIRET 48238836000026

Raison sociale TRUPIN NICOLAS

Forme juridique Entrepreneur individuel

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

80 RUE BANC BART

62730 LES ATTAQUES

Signataire

Qualité : exploitant agricole

Référent

Fonction: exploitant agricole

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Exploitation TRUPIN Nicolas

Description des activités :

Elevage sur paille de 45 vaches allaitantes et la suite soumis au RSD. Paille nécessaire à l'élevage de bovins sur paille. Suppression de la meule extérieure grâce à la construction d'un stockage paille sur le site d'élevage. Stockage de 960 m2 pouvant contenir 5700 m3 de paille sur le site. Stockage à plus de 10 mètres des limites séparatives du site et à plus de 35 m du canal.. Le projet consiste à réaliser un bâtiment de 12x20m (fermé) +36x20m (ouvert) permettant le stockage de la

paille et du fourrage. Ce bâtiment sera attenant en long-pan Nord-est et pignon Nord-Ouest à la stabulation existante. Il sera réalisé en un 2 volumes (hauteur mini à la gouttière 6,00 m; au faîtage 8,50 m). Les matériaux de construction utilisés seront similaires à ceux déjà présents sur le site, à savoir : bardage bois coloris naturel, plaques préfabriquées BA coloris gris, tôles nervurées laquées coloris rouge brun et toiture en tôles bacs acier coloris gris ardoise

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 80 Rue Banc Bart 62730 Les Attaques

X:626372

Y: 7089531

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

Tableau des rubriques des activités

Libellé des

Rubrique	Alinéa	rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 5700 m3	DC	paille en ballots

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? NON

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets et résidus de l'activité du site sont gérés par les collectes spécifiques appropriés à chacun de ces déchets.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? OUI

Disposition en cas de sinistre

Précisez : Canal à proximité

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant : La défense incendie est assuré par le canal qui fera office de réserve incendie

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)